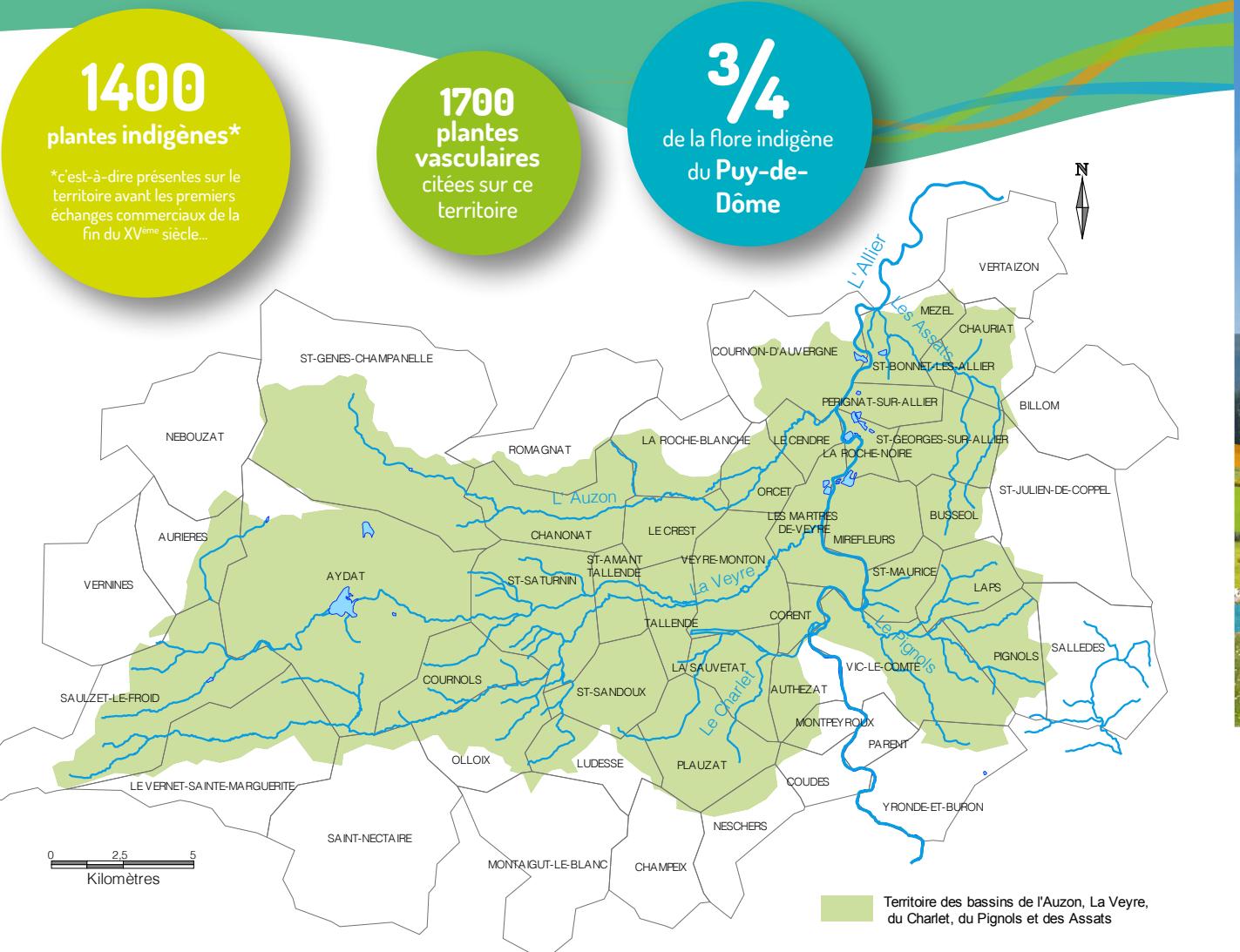


UN TERRITOIRE NATURELLEMENT DIVERSIFIÉ

Le territoire du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), réparti de part et d'autre de la vallée de l'Allier recoupe plusieurs régions naturelles aux caractéristiques bien différentes :

- À l'ouest, le territoire atteint les **monts Dôme** et les **monts Dore** avec des **altitudes** souvent élevées (de 800 m à 1400 m) et des **substrats volcaniques**.
- Au sud-est et à l'est, se trouve le **Billomois-Comté**, début du relief du Livradois avec des **surfaces boisées** importantes (forêt de la Comté) ainsi que des secteurs de **culture entrecoupés de buttes volcaniques** (Limagne des Buttes).



- À centre et au nord-est, le sud de la **Grande Limagne** et le **Val d'Allier** : les zones relativement planes et d'altitude moyenne (320-500 m) sont propices aux **grandes cultures**, sur des **substrats sédimentaires** avec parfois des secteurs où le calcaire affleure.

- Entre la plaine et les plateaux montagneux de l'ouest du territoire, se rencontre une zone intermédiaire caractérisée par la présence de **gorges** (les « **pays coupés** ») séparées par des reliefs souvent d'origine volcanique mais également granitiques ou métamorphiques.

Cette diversité de situations et de substrats géologiques combinée à la diversité des pratiques agricoles et forestières a permis l'expression d'une richesse floristique importante.

DIVERSITÉ VÉGÉTALE : TOUS RESPONSABLES !

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon s'étend sur un territoire au **patrimoine floristique exceptionnel** par sa diversité mais aussi par un **nombre d'espèces remarquables important** pour lesquelles il a une **forte responsabilité** en termes de conservation :

- une soixantaine d'espèces protégées (protections européenne, nationale et régionale), dont une quarantaine vue récemment,
- près de 250 espèces considérées comme menacées ou quasi menacées dans la liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne dont environ 160 vues récemment.

Ces espèces remarquables se rencontrent dans une large palette de milieux naturels ou semi-naturels, cependant certains milieux présents sur le territoire sont particulièrement riches en espèces remarquables, comme les pelouses sèches, les sources salées, les prairies humides, les cultures, les forêts, le secteur alluvial, divers milieux de l'étage montagnard, particulièrement les zones tourbeuses...

Les actions menées par le SMVVA pour la gestion et la préservation des milieux aquatiques concourent fortement à la conservation de ce patrimoine floristique.

La préservation de cette mosaïque de paysages et de milieux, et de la diversité végétale qui la compose, est l'affaire de tous et vous pouvez, vous aussi, y contribuer...

+ d'infos sur le site web du SMVVA :

www.smvva.fr

et sur le site du Conservatoire botanique national du Massif central :

www.cbnmc.fr

Source du Libaideau © A. MATHEVON - SMVVA

Rédaction : Ph. ANTONETTI - Conception graphique : S. PERERA.
Illustrations : A. DESCHEMACKER, L. CHAROL, F. CLOITRE, B. GRAVELAT,
S. NICOLAS, L. OLIVIER, S. PERERA ; A. MATHEVON - SMVVA.

Ce document a été réalisé par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et le Conservatoire botanique national du Massif central avec les soutiens de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme © CBNMC 2017.



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



agence de l'eau
Loire-Bretagne



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



Conservatoire Botanique National
du Massif Central

Flore remarquable de nos Vallées

Veyre, Auzon, Charlet, Assats et Pignols

UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR ET À PRÉSERVER...



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

LES SOURCES SALÉES

Savez-vous que sur le territoire du SMVVA au niveau du Val d'Allier, poussent quelques espèces habituellement observées sur les littoraux français telles que le **Plantain maritime** (*Plantago maritima* subsp. *mari-tima*), la **Spergulaire marginée** (*Spergula media*) ou le **Glaux maritime** (*Lysimachia maritima*) ? Ces espèces, rares en Auvergne et capables de tolérer de fortes teneurs en sels dans le sol (espèces dites halophiles), s'observent ici, en populations isolées, près de sources salées, c'est à dire enrichies en sels minéraux notamment en chlorure de sodium ■



Spergula marginée © L. OLIVIER - CBNMC



Swertia pérenne © A. DESCHEEMACKER - CBNMC



Plantain maritime © L. OLIVIER - CBNMC

LES ZONES TOURBEUSES MONTAGNARDES

À l'extrême ouest du territoire, sur les contreforts des monts Dore et des monts Dôme, on rencontre de nombreuses espèces liées à l'étage montagnard voire subalpin, mais aussi des espèces héritées d'une époque glaciaire lointaine qui se sont maintenues en Auvergne dans les milieux restés humides et froids malgré l'évolution du climat. Dans le territoire du SMVVA, ce sont les zones tourbeuses qui accueillent les plus remarquables comme la **Laîche cespiteuse** (*Carex cespitosa*) reconnaissable à ses gros touradons, la très belle et rare **Swertia pérenne** (*Swertia perennis*), le **Saule bicolore** (*Salix bicolor*), le **Saule des lapons** (*Salix lapponum*) ou encore la **Ligulaire de Sibérie** (*Ligularia sibirica*), dont les noms évoquent bien leur origine ■



Ligulaire de Sibérie © A. DESCHEEMACKER - CBNMC

LES CULTURES

Les cultures de céréales à paille, lorsqu'elles sont conduites extensivement, abritent encore parfois un cortège d'espèces dont le cycle de développement est calqué sur celui des céréales. Ces commensales de cultures, dites espèces messicoles, ont subi depuis la moitié du xx^e siècle une régression drastique due à l'emploi massif d'herbicides et au tri efficace des semences. Ici et là, dans le territoire du SMVVA et surtout sur les substrats marno-calcaires, se rencontrent encore quelques espèces remarquables et très colorées comme les **Adonis** (*Adonis aestivalis*, *A. annua* et *A. flammea*), la **Nielle des blés** (*Agrostemma githago*), le **Buplevre à feuilles rondes** (*Bupleurum rotundifolium*) ou la **Dauphinelle royale** (*Delphinium consolida*) ■



Adonis annuel © A. MOREL - CBNMC



Dauphinelle royale © A. DESCHEEMACKER - CBNMC

LES FORÊTS

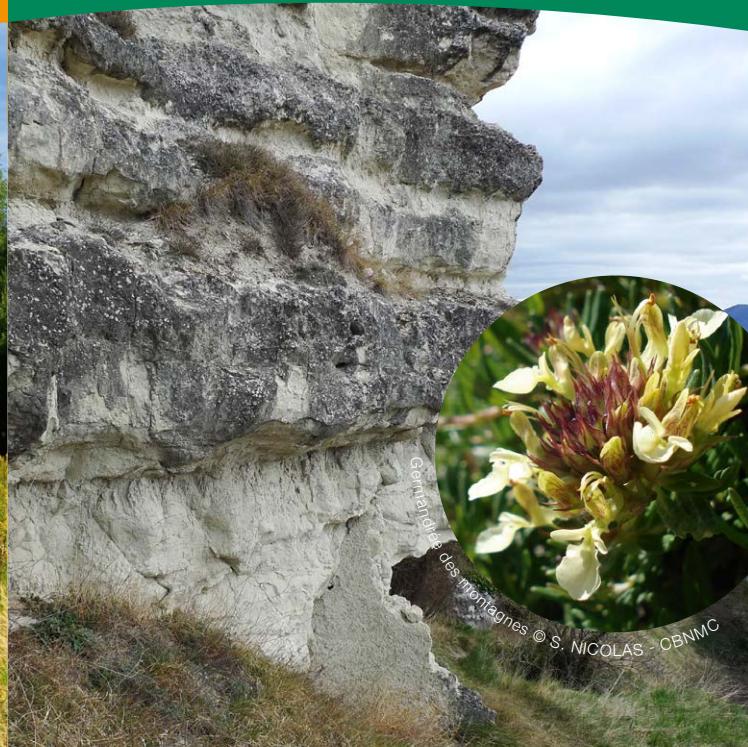
Certaines forêts telles celles de la Comté, d'Aydat ou encore de Saint-Genès-Champagne abritent une flore diversifiée et remarquable. Dans le sud-est du territoire, la Forêt de la Comté, est un vaste massif forestier emblématique des forêts des basses et moyennes altitudes d'Auvergne. Sa situation géographique, sa géologie et son histoire sont autant de facteurs qui expliquent la grande diversité des milieux qu'on y rencontre (peuplements forestiers variés, forêts de ravin, forêts alluviales résiduelles...). Elle abrite de ce fait plusieurs joyaux floristiques comme le rare **Œillet superbe** (*Dianthus superbus*) les **Céphalanthères rouge** (*Cephalanthera rubra*) et **de Damas** (*C. damasonium*), l'**Épipactis à petites feuilles** (*Epipactis microphylla*), l'**Épipactis pourpre** (*Epipactis purpurata*) et le plus fréquent **Lys martagon** (*Lilium martagon*) ■



Céphalanthère rouge © L. CHABROL - CBNMC



Lys martagon © F. CLOITRE - CBNMC



Germandrée des montagnes © S. NICOLAS - CBNMC



LES PELOUSES SÈCHES

Le Val d'Allier, les Pays coupés et les Limagnes se caractérisent par la présence de versants et de buttes abritées et très ensoleillées où s'épanouit une flore thermophile d'affinité méditerranéenne. Dans certains secteurs, sur substrat marno-calcaire ou pépérifique, se rencontrent des espèces calcicoles très rares en Auvergne. On peut citer par exemple, les **Germandrée des montagnes** (*Teucrium montanum*) et **Céphalaire blanche** (*Cephalaria leucantha*) connues que d'une seule localité en Auvergne, dans le territoire du SMVVA ou la plus commune mais spectaculaire **Carline à feuilles d'acanthe** (*Carlina acanthifolia* subsp. *acanthifolia*). Ces pelouses sèches abritent également des orchidées notamment plusieurs espèces remarquables d'Ophrys, comme l'**Ophrys bécasse** (*Ophrys scolopax*), l'**Ophrys mouche** (*Ophrys insectifera*) ou l'**Ophrys araignée** (*Ophrys aranifera*) ■



Ophrys araignée © B. GRAVELAT - CBNMC